



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne**

Auxerre, le 4 mai 2026

Relevé de décisions Collège départemental FDVA

Objet : Campagne FDVA2 – réunion du collège départemental – 29 avril 2026

PJ : Règlement intérieur validé
Power point de présentation

Ordre du jour :

Campagne FDVA2 2026 : bilan et analyse
Présentation et vote du règlement intérieur
Validation et vote des répartitions financières

Présents :

Service de l'Etat : Madame Cécilia MOURGUES Secrétaire Générale Préfecture de l'Yonne ; Pour le SDJES : Madame Valérie GABARD Cheffe de Service, Madame Hélène BARON Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse, Madame Corinne PINTENO, Conseillère d'Animation Sportive.

Membres du Collège : Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE Sénateur (en visio), Monsieur Gérard ANDRE Conseiller Départemental canton de Saint-Florentin, Monsieur Mahfoud AOMAR Président de la Communauté de Communes de l'Aillantais ; Monsieur Patrice HENNEQUIN représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif, Madame Christine AÏTA Maire de Courtoin (en visio), Madame Monica FRAMBOURG, représentant le pôle économique territorial et rural du pays avallonnais (PETR).

Excusés : Madame Dominique VERIEN Sénatrice, Monsieur Nicolas SORET Président de la Communauté de Communes du Jovinien ; Madame Sophie-Laurence ROY, Député, Monsieur Xavier COURTOIS Maire de Massangis, Madame Marie-Thérèse MESSIAEN représentant l'association TO & MA (Traditions Orales et Musiques Actuelles) donne pouvoir à Madame Frambourg, Madame Virginie JAYET représentant La Ligue de l'Enseignement de l'Yonne.

Mme la secrétaire générale souhaite la bienvenue aux membres du collège départemental et s'assure de la présence du quorum avant de donner la parole à Mme Hélène Baron qui énonce l'ordre du jour.



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Mme BARON présente :

- le bilan et l'analyse de la campagne FDVA 2026.

Les membres du collège font remonter différentes raisons à la légère baisse de demandes parvenues au SDJES cette année :

- Monsieur Aomar propose de ne plus inscrire dans la note départementale la notion de priorité aux associations qui n'auraient pas fait des demandes les années précédentes même si ce critère peut être pris en compte dans le traitement des demandes. Il propose également qu'un flyer simple puisse être transmis en amont du démarrage de la campagne à l'ensemble des secrétaires de mairies (également EFS) afin qu'elles communiquent avec les associations de leurs territoires.
- Monsieur Hennequin signale que certaines associations ont pu renoncer à faire une demande prétextant la baisse des subventions.
- Madame Frambourg rajoute que certaines associations ont effectivement revues leurs ambitions à la baisse au regard du contexte.

A l'issue de la présentation des crédits :

- Madame la secrétaire générale fait remarquer que l'enveloppe FDVA a connu une augmentation de 28% depuis 2022.

Proposition de répartition financière du reliquat de 5000 euros pour les membres du collège :

- Monsieur Lemoyne : 500 euros pour La Grange de Beauvais, 500 euros pour AS Domats Sens Tennis de Table
- Madame Aïta : 500 euros pour l'Union Sportive du Plateau du Gatinais Judo, 500 euros pour USPG Handball St Valérien
- Monsieur Aomar : 500 euros pour Les Amis de l'Église de la Ferté Loupière
- Monsieur André : 2000 euros pour Phénix Basket Monéteau-Héry (montant revu à 1500 euros après discussion pour entrer dans l'enveloppe)
- Madame Frambourg : 500 euros pour Traverses
- Monsieur Hennequin : 500 euros pour le Comité de l'Yonne de Judo

Le collège vote à l'unanimité la proposition ci-dessus ainsi que l'ensemble des propositions de répartition financière proposées.

Le collège vote à l'unanimité l'ajout de l'article 6 du règlement intérieur « Article 6 : Quorum

1. Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant le collège participe à ce dernier.
2. Lorsque le quorum n'est pas atteint, le collège délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé. »



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Madame Baron informe de la proposition de madame la secrétaire générale de l'organisation de rencontres associatives culturelles et/ou sportives en sa présence et celle de représentants du SDJES lors de la période estivale. Ces rencontres ont pour objectifs de valoriser les actions organisées dans les territoires par les associations soutenues dans le cadre du FDVA :

- Madame Aïta et Monsieur Aomar répondent favorablement à cette proposition et se tiennent à l'écoute du SDJES pour l'organisation de ces rencontres.

Pour rappel, le collège régional se tiendra le 3 juillet, tant qu'il ne s'est pas réuni les résultats restent confidentiels. Pour les associations, les paiements auront lieu courant du mois d'Août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale

Cécilia MOURGUES

Hélène BARON
Tél : 03 58 43 80 70
[sdjes89.vieassociative@ac-
dijon.fr](mailto:sdjes89.vieassociative@ac-dijon.fr)
SDJES/ Vie associative

Service Départemental à la
Jeunesse, à l'Engagement et
aux Sports
12 bis boulevard Galliéni-BP 66
89011 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 72 20 00